

## Objectifs

- Appliquer les obligations légales et les nouvelles règles applicables depuis le 01/01/2021
- Remplir, calculer et déclarer le DOETH via la DSN

## Programme

- ▶ **Les obligations légales**
  - Répondre à l'obligation d'emploi
  - Accord d'entreprise et convention AGEFIPH
- ▶ **Comprendre les règles de contribution pour 2020-2024**
  - Effectif d'assujettissement
  - Règlement de la contribution
- ▶ **Période transitoire 2020-2024**
  - Un mécanisme d'écrêtement
  - Calcul de la contribution
- ▶ **Remplir, calculer, déclarer la DOETH en DNS**
  - Modalités de déclaration des informations liées aux BOETH
  - Modalités de déclaration des autres informations
  - Modalités de déclaration de l'OETH

## Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

**Formateur** : Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

## Public

Gestionnaires de paie, RH, assistants RH. Toute personne en charge de la déclaration de travailleurs handicapés

## Prérequis

Pas d'exigence spécifique

## Modalités d'évaluation


Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

**5 453** personnes formées en 2022

## Dates de session

Nous consulter

 194, rue de la Ronce  
76230 ISNEAUVILLE

 [www.ceppic.fr](http://www.ceppic.fr)



Toutes nos formations  
sont réalisables  
sur mesure en  
intra-entreprise

## CONTACT

**Ophélie HIRACHE**

02.35.59.44.15

[ophelie.hirache@ceppic.fr](mailto:ophelie.hirache@ceppic.fr)